

L'apprentissage et le Handicap en Centre-Val de Loire

DREETS Analyses Centre - Val de Loire - Janvier 2024



Plus de 1 630 apprentis reconnus en situation de handicap sont entrés en apprentissage entre 2017 et 2022 en Centre-Val de Loire.

110 500 apprentis sont entrés en apprentissage dans une entreprise située en Centre-Val de Loire entre 2017 et 2022. Sur cette période, 1,5 % d'entre eux (soit plus de 1 630) ont déclaré une reconnaissance de handicap (cf. « pour votre compréhension »). Ce pourcentage est plus élevé que celui de la France (1,3 %).

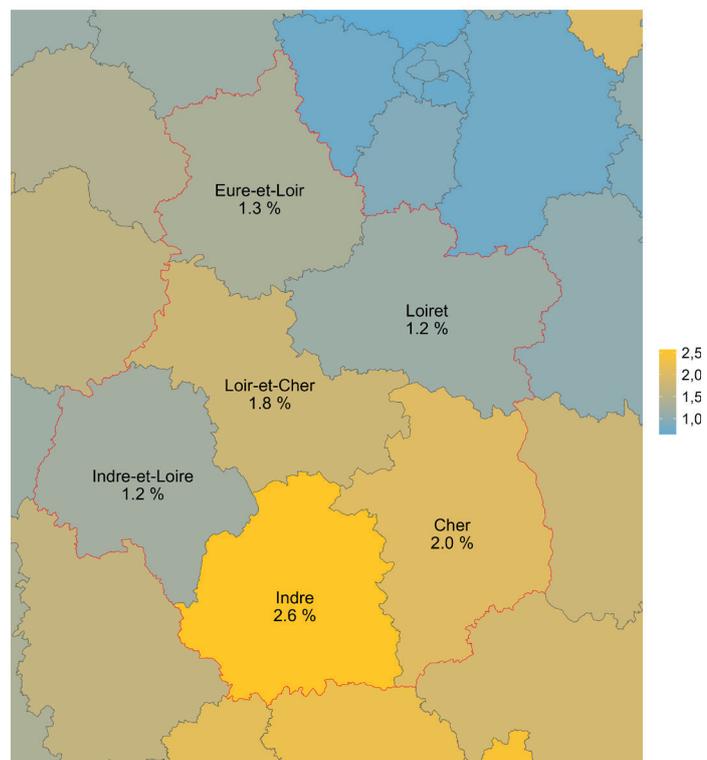
L'Indre-et-Loire et le Loiret sont les deux départements de la région avec le taux d'apprentis en situation de handicap, le plus faible (1,2 %). L'Eure-et-Loir (1,3 %) est également en dessous de la moyenne régionale (1,5%). Le Loir-et-Cher, le Cher et l'Indre sont à l'inverse au-dessus de cette moyenne (respectivement 1,8 %, 2,0 % et 2,6 %) (voir figure 1).

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et le plan « un jeune, une solution » ont pour objectif d'atteindre le million d'apprentis en 2027 et que l'apprentissage profite à tous. Il en résulte une hausse continue du nombre d'entrées en apprentissage en France comme en Centre-Val de Loire : de 13 470 en 2017 à 25 630 en 2022. La proportion d'apprentis avec une reconnaissance de handicap a légèrement varié sur cette période pour atteindre 1,7 % en 2022 (voir figure 2).

L'apprentissage en Centre-Val de Loire : des apprentis avec une reconnaissance de handicap en hausse

1 630 apprentis entrés en apprentissage en Centre-Val de Loire entre 2017 et 2022 ont déclaré une reconnaissance de handicap. Cela représente 1,5% des 110 500 entrées en apprentissage dans la région sur cette période. Les apprentis en situation de handicap sont proportionnellement davantage recrutés dans l'agriculture et le tertiaire. Ils sont majoritairement masculins et plus âgés que l'ensemble des apprentis. Ils préparent également des certifications moins élevées et habitent davantage dans la région.

Figure 1
Part de travailleurs avec une reconnaissance de handicap entrant en apprentissage par département sur la période 2017-2022



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares
Note de lecture : 1,2% des entrées en apprentissage dans le Loiret entre 2017 et 2022 ont une reconnaissance de handicap

Le secteur de l'hébergement-restauration représente 8,5% du total des entrées en apprentissage et 2,4% des apprentis avec une reconnaissance de handicap.

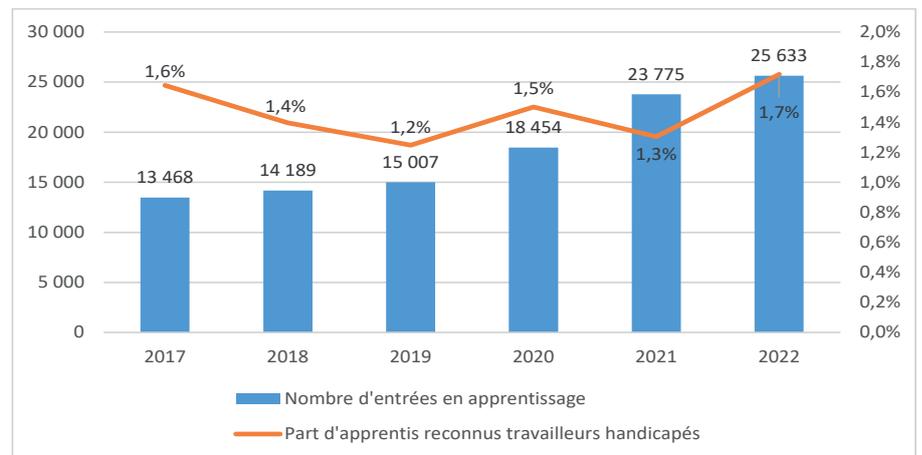
L'agriculture et le tertiaire ont recruté respectivement 2,5 % et 1,6 % de personnes en situation de handicap parmi leurs apprentis entre 2017 et 2022 (voir figure 3). À l'opposé, l'industrie en a embauché seulement 0,9 % et la construction 1,2 %. En valeur absolue, il y a davantage d'entrées en apprentissage avec une reconnaissance de handicap dans le tertiaire car ce secteur accueille près des deux tiers de l'ensemble des apprentis (68 890 entrées en apprentissage dans ce secteur entre 2017 et 2022). C'est tout particulièrement le cas du secteur de l'hébergement-restauration qui représente 8,5% du total des entrées en apprentissage et 2,4 % d'apprentis avec une reconnaissance de handicap. Il n'y a pas de différence entre les apprentis avec une reconnaissance de handicap et l'ensemble des apprentis selon la taille des structures employeuses. Tout comme l'ensemble des apprentis, plus de la moitié des apprentis avec une reconnaissance de handicap font leur apprentissage dans des petites structures de moins de 10 salariés. Cette répartition pour les apprentis est différente de celle de l'ensemble des salariés de la région : seulement 1 salarié sur 5 travaille dans une structure de moins de 10 salariés.

La fonction publique emploie proportionnellement davantage d'apprentis avec une reconnaissance de handicap que le privé (3,8 % contre 1,4 %). Néanmoins, il y a plus d'entrées en apprentissage de personnes reconnues en situation de handicap dans le secteur privé (1 480 contre 150 soit 9,2 %) car les entrées en apprentissage y sont beaucoup plus nombreuses que dans le secteur public (106 500 contre 4 000 entre 2017 et 2022).

Les trois versants de la fonction publique recrutent proportionnellement plus d'apprentis avec une reconnaissance de handicap que le secteur privé. Parmi eux, la fonction publique d'État est celle qui en emploie proportionnellement le moins (1,8 %).

À l'inverse, les fonctions publiques territoriales et hospitalières accueillent proportionnellement plus de personnes en situation de handicap (respectivement 4,5 % et 4,8 %).

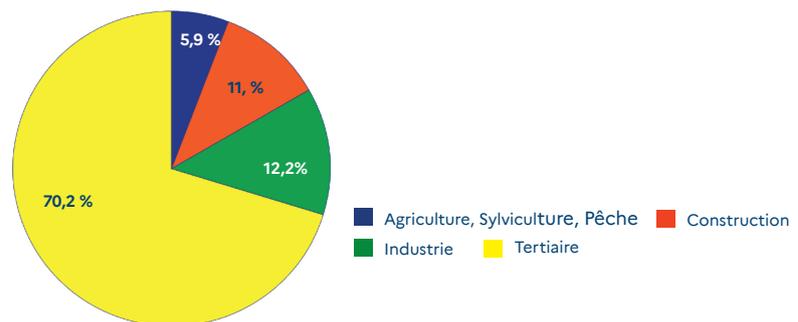
Figure 2
Nombre d'entrées en apprentissage et part d'apprentis reconnus travailleurs handicapés en CVL entre 2017 et 2022



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

Note de lecture : 13 468 entrées en apprentissage en 2017 en Centre-Val de Loire dont 1,6 % avec une reconnaissance de handicap

Figure 3
Nombre d'entrées en apprentissage avec reconnaissance de handicap par grand secteur d'activité - Centre-Val de Loire 2017 et 2022



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

Note de lecture : 70,2 % des entrées en apprentissage entre 2017 et 2022 en Centre-Val de Loire avec reconnaissance de handicap travaillent dans le secteur tertiaire.



Encadré 1 : les typologies de handicap des apprentis travailleurs en situation de handicap au niveau national

Les handicaps cognitifs, mentaux et psychiques sont les plus représentés dans l'apprentissage. Ils représentent près des deux tiers (62%) des publics apprentis. Les compensations permettant l'adaptation du handicap, portent essentiellement sur l'aménagement des horaires de travail (50%), mais également sur des aides humaines en lien avec des appuis à l'organisation du travail, au renforcement de temps de suivi et d'accompagnement (55%) - (Source Agefiph, évaluation 2021).

Des apprentis en situation de handicap plus souvent de sexe masculin et plus âgés

1,6% des hommes entrés en apprentissage ont une reconnaissance de handicap en Centre-Val de Loire contre 1,2 % pour les femmes. Cet écart entre les hommes et les femmes existe aussi pour la France mais est moins marqué (1,4 % pour les hommes et 1,2 % pour les femmes). Aussi, les reconnus en situation de handicap entrés en apprentissage sont moins souvent des femmes que pour l'ensemble des entrées : 31,5 % des apprentis avec une reconnaissance de handicap sont des femmes contre 37,2 % pour l'ensemble des entrées en apprentissage dans la région.

Les apprentis avec une reconnaissance de handicap sont également en moyenne plus âgés lors de leur entrée en apprentissage (21 ans et 9 mois contre 19 ans pour l'ensemble des entrées en apprentissage). 20,2 % des apprentis avec une reconnaissance de handicap ont 25 ans ou plus lors de leur entrée en apprentissage contre seulement 5,5 % pour l'ensemble des entrées en apprentissage (voir figure 4).

Des certifications préparées moins élevées

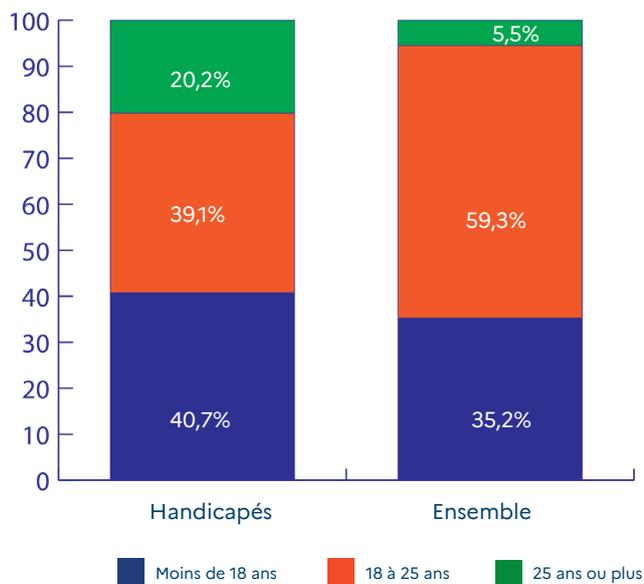
L'apprentissage permet de combiner expérience professionnelle et études permettant l'obtention d'une certification. Les apprentis ayant une reconnaissance de handicap préparent davantage des certifications de niveau infra bac que l'ensemble des apprentis. Plus de 6 apprentis avec une reconnaissance de handicap sur 10 suivent une certification de niveau équivalent CAP/BEP contre moins de 4 sur 10 pour l'ensemble des apprentis (voir figure 5) et ce, quel que soit le secteur d'activité de l'apprenti.

Dans le tertiaire, où se trouve la majorité des apprentis, seul un quart d'entre eux avec une reconnaissance de handicap prépare une certification de niveau supérieur ou égal à bac + 2 contre la moitié de l'ensemble des apprentis. Cela s'explique par un niveau d'étude avant entrée en apprentissage plus faible que l'ensemble des apprentis : seuls 3 apprentis avec une reconnaissance de handicap sur 10 ont un diplôme supérieur ou égal au bac contre plus de la moitié de l'ensemble des apprentis.

Les apprentis en situation de handicap résident davantage en région CVL

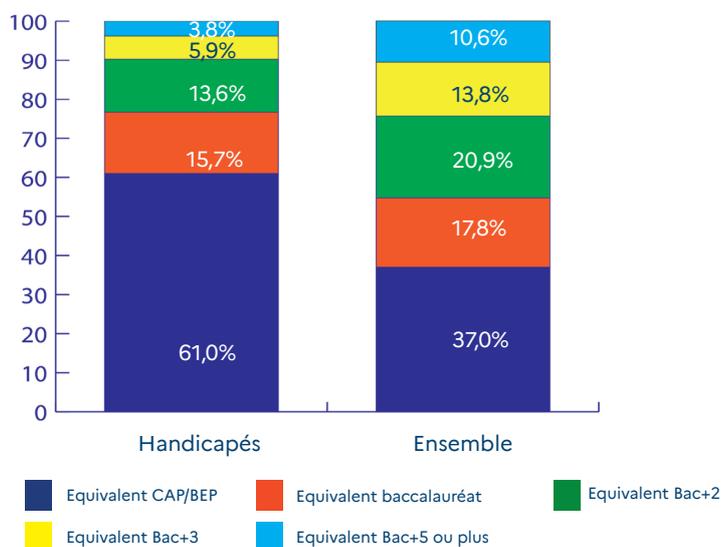
Les apprentis peuvent travailler dans une entreprise du Centre-Val de Loire tout en venant d'une autre région dans laquelle ils suivent leur formation. 4,9% des nouveaux apprentis avec une reconnaissance de handicap déclarent avoir leur résidence hors région contre 11,3 % pour l'ensemble des nouveaux apprentis. Cette forte différence s'explique non seulement par le manque de mobilité mais aussi par la préparation de certification moins élevée des personnes reconnues en situation de handicap.

Figure 4
Nombre d'entrées en apprentissage par tranche d'âge en début de contrat en Centre-Val de Loire entre 2017 et 2022



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares
Note de lecture : 40,7 % des entrées en apprentissage entre 2017 et 2022 en Centre-Val de Loire et ayant une reconnaissance de handicap ont moins de 18 ans au début de leur contrat contre 35,2 % pour l'ensemble des entrées.

Figure 5
Nombre d'entrées en apprentissage par certification préparée en Centre-Val de Loire entre 2017 et 2022



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares
Note de lecture : 61,0 % des entrées en apprentissage entre 2017 et 2022 en Centre-Val de Loire et ayant une reconnaissance de handicap préparent une certification de niveau CAP/BEP contre 37,0 % pour l'ensemble des entrées.

En effet, les apprentis préparant les niveaux de certification les moins élevés ont tendance à être moins mobiles et viennent donc moins d'autres régions (74 % de l'ensemble des nouveaux apprentis préparant une certification de niveau bac ou moins déclarent avoir leur résidence dans la région contre 13,7 % pour les bac +2 ou plus).

De plus, à niveau de certification préparée identique, les apprentis avec une reconnaissance de handicap sont moins mobiles que l'ensemble des apprentis. Par exemple, pour une certification de niveau bac +2 ou plus, 5,7 % des apprentis en situation de handicap ont déclaré une résidence en dehors de la région contre 13,7 % pour l'ensemble.

Encadré 2 : L'action de l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

L'Agefiph a développé depuis plusieurs années des aides spécifiques pour les employeurs d'un apprenti reconnu travailleur handicapé en s'appuyant sur des leviers divers :

- Les aides aux employeurs, cumulables avec celles de l'Etat, pour encourager l'embauche des personnes handicapées. Le montant maximum de l'aide est de 4 000 € pour un contrat d'apprentissage et 5 000€ pour un contrat de professionnalisation. Le montant est proratisé en fonction de la durée du contrat de travail

- <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-lembauche-en-contrat-dapprentissage> pour plus d'informations et déposer une demande en ligne

- Les aides et les prestations à la compensation du handicap (Prestations d'Appui Spécifiques, permettant d'identifier les conséquences du handicap au regard du projet professionnel de la personne et les moyens de le compenser, l'aide à l'aménagement de la situation de travail pour la prise en charge du surcoût des équipements spécifiques nécessaires au regard du handicap ...)

Afin de promouvoir l'alternance des personnes en situation de handicap, l'Agefiph Centre-Val de Loire finance 2 prestations d'accompagnement :

- Pour une Alternance Inclusive (PAI) portée par les associations gestionnaires des Cap emploi sur chacun des 6 départements

- Pour une Alternance Reconversion (PAR) portée par le GEIQ Avenir Handicap sur le Loiret et l'Indre et Loire (pour les bénéficiaires de 30 ans et plus)

Objectif : accompagner les personnes en situation de handicap ayant un projet de formation en alternance mais aussi soutenir les employeurs et OF/CFA dans leur projet d'intégration d'une personne en situation de handicap en alternance et jusqu'à 6 mois après la signature du contrat.

L'Agefiph, au travers de son service « Ressource Handicap Formation (RHF), propose un outil à disposition des OF/CFA afin de rendre les formations professionnelles accessibles aux personnes en situation de handicap. La RHF :

- Accompagne l'organisme à penser et organiser son accessibilité : organisationnelle, technique, physique, pédagogique ...jusque dans la conception même des actions de formation

- Soutient le référent handicap pour lui permettre de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins des apprenants.

- Professionnalise à travers un programme de professionnalisation à destination des acteurs de la formation pour se former au handicap :

- Anime un Réseau des Référents Handicap en OF/CFA

- rhf-cvl@agefiph.asso.fr pour poser une question ou déposer vos demandes d'accompagnement

Pour votre compréhension :

Afin d'avoir un échantillon suffisant, le choix a été fait de retenir les entrées en apprentissage de 2017 à 2022 compris. Les apprentis en situation de handicap doivent le déclarer afin d'obtenir une reconnaissance de leur handicap. Cela peut entraîner une sous-déclaration dont il ne nous est pas possible d'évaluer l'impact statistique.

Sources :

Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

Définitions :

Apprenti : Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 29 ans (sauf dérogation pour handicap, préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, projet de création ou de reprise d'entreprise), qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Apprenti avec une reconnaissance de handicap : Dans la présente étude, un apprenti est défini comme handicapé s'il est reconnu comme travailleur handicapé.

Secteur privé/public : Dans la présente étude, le secteur public désigne exclusivement les entreprises appartenant à la catégorie juridique des personnes morales et organismes soumis au droit administratif (dont les trois fonctions publiques). Le secteur privé regroupe toutes les autres entreprises, y compris par exemple les associations et les établissements publics à caractère industriel ou commercial.

Pour en savoir plus :

[Définition du contrat d'apprentissage](#)

[L'apprentissage par le Sese Centre-Val de Loire](#)

[Les entrées en apprentissage au niveau national](#)

[État des lieux de l'offre de formation par apprentissage 2022 en Centre-Val de Loire](#)

[Apprentissage et handicap : un nouveau guide pour les entreprises et les apprentis - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(\[travail-emploi.gouv.fr\]\(http://travail-emploi.gouv.fr\)\)](#)

[Professionnalisation des CFA : 1er kit sur le handicap en ligne](#)